



Promoting Human Rights in Africa

NANHRI NEWSLETTER

SEPTEMBER - DECEMBER 2016

In this Issue: Read Members Achievements / Réalisations de nos membres 2016

Message From the Executive Director



In the year 2016, notable advances have been witnessed towards the promotion and protection of human rights in Africa. African Heads of States and Governments committed themselves to enhancing efforts aimed at entrenching and reinforcing deeper understanding of the culture of human and peoples' rights, in particular the rights of women, and their promotion and popularization amongst the African peoples, by declaring the next ten years as "the Human and Peoples' Rights Decade in Africa" and committing to its Action Plan.

The African Heads of States and Government unanimously adopted a Resolution declaring 2016 *'The African Year of Human Rights with Particular Focus on the Rights of Women'*. The African Union organs with the mandate of promotion and protection of human rights held their joint commemorative Sessions in October 2016 in Banjul (the Gambia) to mark the historic occasion. In the November 2016, the 5th African Union High Level Dialogue on Human Rights has held in Arusha (Tanzania) to discuss the situation of human rights, including strategies to enhance promotion, protection and enjoyment of human and people's rights on the continent.

However, while many countries have continued to uphold the principles of good governance and the rule of law; it must be noted that a number of countries have tremendously failed in ensuring that national elections and referendums are democratic and peaceful – resulting to Africa being labeled as a place where; *"democracy is in recession"*.

Amidst this situation, institutions charged with safeguarding human rights within these countries including the National Human Rights Institutions continue to suffer severe institutional challenges including inadequate human and financial resources to deliver on their mandates. This is in addition to the failure in having guaranteed independence in line with the principles of the establishment of national human rights institutions.

In the year 2016, NANHRI has provided practical support to its members in ensuring they effectively carry out their promotion, protection and advocacy mandate. In 2017, NANHRI will continue to fulfill its mandate particularly the achievement of the goals identified in its 2015-2019 Strategic Plan.

This Issue of our Newsletter focuses on the achievements of the Secretariat and our members, and we hope it will facilitate learning amongst the NHRIs. It is my sincere hope that in 2017, our member NHRI's will remain vigilant and be the voice of the vulnerable, minorities and the oppressed in their respective countries.

Gilbert SEBIHOGO
Executive Director, NANHRI

The Secretariat Updates



In 2016, NANHRI Secretariat continued to provide practical support to its members in ensuring that they effectively carry out their mandates of protection and promotion of human rights in their respective countries. In addition, the Secretariat also carried out initiatives aimed at strengthening the institutional capacity of NANHRI.

The NANHRI Secretariat, with the support from the United Nations Development Programme (UNDP), commissioned a study on the State of the African NHRIs in relation to their role and capacity to promote and protect human rights. The study is based on the *Paris Principles* (the accepted benchmark against which NHRIs' legitimacy and credibility is assessed). The study highlights best practices, constraints and makes recommendations which are intended to shape and guide policy options for NHRIs, governments as well as regional networks and development partners.

Additionally, the Secretariat, with the support from Raoul Wallenberg Institute of Human Rights and Humanitarian Law (RWI), launched a report on complaints handling systems in African NHRIs. The study aimed at assessing the complaints handling systems in place, identify the NHRIs with complaints handling mandate, manuals and tools for complaints handling as



well as to examine the strengths and weaknesses of these systems. The survey provides appropriate recommendations aimed at strengthening the capacities of African NHRIs to effectively handle complaints of human rights violations. Moreover, training workshops on complaints handling for selected NHRIs staff were conducted.

NANHRI with the support from partners, developed Guidelines for NHRIs in monitoring implementation of recommendations of the African Commission on Human and Peoples' Rights (ACHPR) and the Judgments of the African Court on Human and Peoples' Rights (AfCHPR). The guidelines aimed at improving the implementation of the decisions of the ACHPR and the judgments of the AfCHPR by strengthening capacities of the African NHRIs in monitoring the implementation in their respective countries.

NANHRI also initiated a new project on Sexual Orientation, Gender Identity and Expression (SOGIE) aimed at strengthening the capacity of African NHRIs to engage effectively on SOGIE issues as well as the affected communities. A SOGIE tool kit was developed for the training staff of NHRIs to engage more effectively with issues within their jurisdictions.



Moreover, NANHRI organized several training workshops for its members ranging from elections monitoring, conflict resolution and peace building, application of the Convention on Rights of Persons with Disabilities (CRPD) to workshops on regional and international human rights mechanisms.

Finally, NANHRI facilitated exchange visits between NHRIs as well as participation of the Secretariat staff and member NHRIs in regional, continental and international workshops and forums aimed at the promotion and protection of human rights and contribution to the universal principles of good governance, democracy and human rights. ♦

Updates from Our Members

Morocco Holds NHRIS Special Event on SDGs and Climate Change



The National Human Rights Council of Morocco (CNDH) in collaboration with the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR), the European Union, the Global Alliance of National Human Rights Institutions (GANHRI), the Francophone Association for National Human Rights Associations (AFCNDH), and the National Consultative Commission on Human Rights organized NHRIs special event on Sustainable Development Goals (SDGs) and climate change.

The event was held on 6th November, 2016 on the margin of the 22nd Session of the Conference of Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change (COP22); from 7th – 18th November, 2016, in Marrakech, Morocco.

The event focused on the role of NHRIs in monitoring the implementation of Sustainable Development Goals (SDGs) and governments' commitments under the Paris Agreement on Climate Change. The debates focused on the role of NHRIs in realising and monitoring the implementation of the 2030 Agenda for sustainable development

particularly in moving governments to integrate the human rights dimension into the negotiations of the Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC). Different venues of action were formulated namely: strengthening GANHRI's coordination and leadership role in the climate negotiations process; establishing an overall framework of monitoring the implementation of the Paris Agreement; strengthening the role of NHRIs in the collection of complaints, including complaints from environmental rights defenders, while protecting the rights of environmental advocates; contributing to national plans on SDGs and business and human Rights through the formulation of opinions and recommendations to governments and parliaments.

Moreover, strengthening cooperation with civil society through collaborative awareness-raising activities and advocacy for the implementation of SDGs and environmental rights; strengthening cooperation with multinational companies regarding the respect of human rights and environmental standards; and monitoring the implementation of government commitments under the Paris Agreement.

The event was attended by about thirty NHRIs – including 16 African NHRIs – as well as international experts, GANHRI representatives, NGOs, and UN agencies. The CNDH prepared the event report; a strategic instrument, which will enable all NHRIs in the four regional networks to further develop their plans in the struggle against climate change. ♦

OFFICE OF THE OMBUDSMAN (NAMIBIA) CONDUCTS PUBLIC AWARENESS IN SCHOOLS



The Office of the Ombudsman, Namibia visited seven schools as part of the public awareness campaigns. The school visits took place between August and October, 2016 with a total of 3862 students reached.

The visits focused on the mandates of the Office of the Ombudsman, rights and responsibilities of learners as well as the establishment of the Office of the Children's Advocate tasked with the responsibility of protecting children's rights. Complaints were registered for investigation and referral was made to the relevant authorities.

Moreover, the Ombudsman held a consultative meeting with members of the Ovaherero community over their grievances and expectations from the government.

The group of 100 people who had camped at the Commando Hall in Windhoek complained that the government didn't recognize their leaders and the concerns raised by their people. They noted that the government only recognized the leaders affiliated to the ruling SWAPO party; they have struggled for years for the recognition as well as involvement and consultation by the government on issues affecting them.

The community also lamented that the government didn't bother to consult them issues of resettlement. The Ombudsman promised to follow up the matter with the relevant authorities. ♦

Egypt Holds a National Workshop on International Human Rights Mechanisms



The Egyptian National Council for Human Rights (NCHR) organized a national workshop on the International Human Rights Mechanisms. The workshop titled; *"The International Human Rights mechanisms and the follow-up of its recommendation: the role of the national mechanisms in drafting reports and follow-up."*

The workshop aimed at introducing to the participants the international human rights mechanisms, the possible ways of interaction and the methods of activating and following up the recommendations issued by these mechanisms.

The workshop brought together participants from the government ministries and authorities in Egypt. The participants were drawn from the ministries of foreign affairs, justice, interior, legal and parliamentary affairs, social solidarity, migration and Egyptians abroad affairs.

Other bodies represented at the meeting included; the National Council for Women, the National Council for Childhood and Motherhood, the National Council for Persons with Disabilities, the human rights department in the League of Arab States, and the permanent Arab commission for human rights.

Moreover, the Arab Organization for Human Rights, the Egyptian Organization for Human Rights and the National Council for Human Rights were also represented at the meeting.

The meeting was held in cooperation with the Regional Bureau of the High Commissioner for Human Rights. ♦

Rwanda: 17,857 People Sensitized on Human Rights By NCHR



During the fiscal year 2015 - 2016, the Rwanda National Human Rights Commission sensitized a total of 17,857 people countrywide on human rights. Out of the total number sensitized, 8,493 were men while 9364 were women.

The Commission received a total of 2023 complaints, solved 836 (76.3%) and 1095 complaints were forwarded to the relevant authorities. A total of 68 complaints were not examined by the Commission since they did not meet the admissibility requirements. 635 complaints are yet to be examined by the Commission.

Moreover, the Commission conducted a survey on Gender Based Violence with the focus on defilement as well as monitoring the respect of human rights in transit centers, prisons and police station custodies. In 2016, the Commission monitored the referendum on the Constitution of the Republic of Rwanda and the elections of local administrative entities.

To fulfill its missions the Commission collaborated with some civil society organizations for the promotion and protection of human rights and carried out an assessment on the implementation of the con-

cluding observations on the Convention against Torture, Convention on Migrant Workers and Convention on Rights of the Child to accelerate the implementation of UPR recommendations not yet implemented before the next periodic report by Rwanda.

The Commission prepared and submitted memoranda to the Parliament on three (3) Bills to ensure their conformity to fundamental principles of human rights. Moreover, the Commission also followed up with both Chambers of the Parliament on seven Bills to make sure they comply with the International human rights principles as stipulated by the constitution as well as international conventions ratified by Rwanda.

On 3rd December 2016, the Commission joined the international community to celebrate the International Day of People with a Disability. Further, the Commission also celebrated the International Day of Commemoration and Dignity of the Victims of the Crime of Genocide Prevention on 9th December as well as the International Human Rights Day marked on 10th December, 2016. ♦



Secondary school students following keenly the proceedings during a sensitization campaign on human rights organized by the NCHR.

South African Human Rights Commission Commemorates 20 years Anniversary



SAHRC meeting with Sizanani community members in Mpumalanga.

In 2016, the South African Human Rights Commission and South African Constitution marked the 20th anniversary since their creation.

In marking the anniversary, the Commission organized a national conference dedicated to tackling racism. The conference was supported by an array of stakeholders, including the Chairperson of the African Union, Chairperson of the African Commission on Peoples and Human Rights (ACPHR) and the leadership of South Africa.

The conference culminated in the adoption of the *Midrand Declaration* against racism. The Commission, recognising the prevalence of race related complaints and the need to keep this issue on the national agenda, developed its annual report on equality in which it called for stronger reforms and actions to combat racism, xenophobia and related intolerance.

Efforts to accelerate reforms toward the eradication of racism and inequality informed submissions on South Africa's National Action Plan against Racism throughout the country. Consequently, a Bill has been tabled in Parliament by the state to combat hate based crimes.

At the international level, the commission consolidated its concerns in its submissions to the United Nations Committee on the Elimination of All forms of Racial Discrimination. The Commission also participated in the *Reporting Race Conference* convened by the Institute for the Advancement of Journalism (IAJ), AKF and the High Commission of Canada in South Africa.

The commission is working actively to engage with racism and hate crimes committed through social media.

Moreover, in 2016, the Commission secured a landmark victory through strategic impact litigation, thereby improving access to justice for persons who fall prey to creditors at the Constitutional Court of South Africa. In its work to advance the right to equality and strengthen protections for vulnerable groups in society, the Commission released a Disability Monitoring Toolkit. The toolkit is intended to assist businesses become more human rights compliant.

Additionally, the Commission convened numerous public hearings on the *rights of indigenous people aimed at highlighting the plight of the Khoisan community*, hearing on the *underlying socio-economic challenges of mining affected communities* and a hearing on the *impact of protest related action on the right to access a basic education*.

The commission also held national dialogues on human rights and policing, and a roundtable on business and human rights. The commission hosted a range of regional and international organisations and human rights institutes, including a delegation of jurists attending the Centre for Human Rights, delegates from Morehouse College in the United States, a delegation of parliamentarians from Sri-Lanka, as well as the Mozambican and Zambian Human Rights Commissions.

Through its advocacy and outreach programme the Commission reaches between 2500 and 5500 people monthly in engagements with partner organisations and targeted stakeholders in government and civil society. ♦

Message du Directeur Exécutif



Au courant de l'année 2016, nous avons enregistré des avancées remarquables dans le domaine de la promotion et protection des droits de l'homme en Afrique.

Les chefs d'Etat et de Gouvernement africains ont pris l'engagement d'augmenter les efforts visant à renforcer une profonde compréhension et l'enracinement de la culture des droits de l'homme et des peuples, en particulier les droits des femmes, y compris leur promotion et vulgarisation en déclarant les dix prochaines années comme étant la Décennie des Droits de l'Homme en Afrique en s'engageant à son Plan d'action.

En outre, les Chefs d'Etats et de Gouvernement ont unanimement adopté une résolution déclarant l'année 2016 « Année des Droits de l'Homme en Afrique avec un accent particulier sur les Droits de la femme ».

Tous les organes de l'Union Africaine ayant le mandat de promotion et protection des Droits de l'Homme ont tenu une cérémonie conjointe de commémoration de cette année historique à Banjul le 21 octobre 2016.

En novembre, le 5^{ème} Dialogue de Haut niveau de l'Union africaine sur les Droits de l'Homme a été organisé à Arusha en Tanzanie en vue de débattre de la situation des droits de l'homme, y compris les stratégies de renforcement de la promotion, protection et jouissance des droits de l'homme et des peuples sur le continent.

Toutefois, il sied de noter que bien que beaucoup des pays africains continuent à adhérer aux principes de bonne gouvernance et Etat de droit, un certain nombre d'Etats ont visiblement échoué à garantir des élections libres et démocratique, ce qui fait penser que l'Afrique reste un continent où la « Démocratie est en récession ».

Dans ces circonstances, les institutions chargées de la sauvegarde des droits dans ces pays en l'occurrence les Institutions nationales des droits de l'homme continuent à faire face aux défis notamment le manque des ressources tant humaines et financières devant leur permettre de remplir leur mandat. A cela s'ajoute le manque de garantie d'indépendance tel que recommandé par les principes qui gouvernent la création des institutions nationales des droits de l'homme.

Au courant de l'année 2016, le RINADH a fourni un soutien remarquable à ses institutions membres en vue de leur permettre de bien remplir leur mandat de promotion, protection et plaidoyer en droits de l'homme. Ce soutien va continuer même en 2017 conformément aux objectifs contenus dans le plan stratégique du RINADH pour la période 2015-2019.

Ce bulletin se focalise sur les réalisations du Secrétariat du RINADH et de nos membres et nous espérons qu'il facilitera l'échange parmi les INDH. Nous espérons aussi qu'en 2017, nos membres resteront vigilants et seront des véritables voix des personnes et groupes vulnérables, les minorités et les opprimés dans leurs pays respectifs.

Gilbert SEBIHOGO,

Directeur exécutif - RINADH

Le CNDH du Maroc a organisé un événement spécial sur les INDH – objectifs de développement durable et changement climatique



Le Conseil national des droits de l'Homme du Maroc (CNDH) a organisé le 6 novembre 2016, en collaboration avec le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH), l'Union européenne, l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'Homme (GANHRI), l'Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l'Homme (AFCNDH) et la Commission consultative des droits de l'Homme française (CNCDDH), un événement spécial INDH qui s'est tenu en marge de la COP22 (7 – 18 décembre 2016) sur le rôle des INDH dans le processus de suivi et de monitoring des objectifs de développement durable et des engagements au titre de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

Les principaux axes de cet atelier ont porté sur le rôle des INDH dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable en termes de changement climatique y compris le suivi de la mise en œuvre et le reporting des engagements gouvernementaux, les nouvelles perspectives pour les INDH dans la lutte contre le changement climatique en termes de coopération avec d'autres partenaires stratégiques et le rôle des INDH pour exhorter les gouvernements à intégrer la dimension « droits de l'Homme » dans les négociations de la conférence des Parties à la CCNUCC. Cet événement a connu la participation d'une trentaine d'INDH dont 16 INDH africaines, des experts internationaux, des représentants du GANHRI, des ONG et des agences onusiennes.

Les différents débats ont porté sur le rôle des INDH dans

la réalisation et le suivi de la mise en œuvre de l'agenda 2030 et la manière avec laquelle les mécanismes de suivi et de reporting peuvent être renforcés pour assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements au titre de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

Différentes pistes d'actions ont été formulées, à savoir, le renforcement du rôle de coordination et de leadership du GANHRI dans le processus de négociations sur le climat ; la mise en place d'un cadre d'ensemble pour le suivi de mise en œuvre de l'accord de Paris ; le renforcement du rôle des INDH dans le recueil des plaintes, notamment les plaintes des défenseurs de droit à l'environnement, tout en protégeant les droits des défenseurs de l'environnement ; la contribution aux plans nationaux sur les ODD et Business and Human Rights à travers la formulation des avis et des opinions aux gouvernements et aux parlements ; le renforcement des coopérations avec la société civile par la tenue d'actions conjointes de sensibilisation et de plaidoyer pour la mise en œuvre des ODD et des droits environnementaux ; la coopération avec les entreprises multinationales en matière de respect des droits de l'Homme et des standards environnementaux ; et le suivi de la mise en œuvre par l'Etat des engagements découlant de l'accords de Paris.

A l'issue de cette activité, un rapport de synthèse a été élaboré par le CNDH du Maroc englobant toutes les interventions et les pistes d'actions proposées par les différents experts présents. Ce rapport tenant lieu d'outil stratégique, permettra à toutes les INDH des quatre réseaux de développer leur plan de lutte contre les changements climatiques. ♦

La CNCPPDH - Algérie organisé une série de formations destinée aux agents d'application de la loi



Tout au long de l'année 2016, la Commission Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (Algérie) a organisé, en partenariat avec l'Organisation Penal Reform International (Bureau Afrique du Nord et Moyen – Orient), une série de formations destinée aux agents d'application de la loi (magistrats, officiers de la police judiciaire de la sûreté et de la Gendarmerie nationales, agent de l'administration pénitentiaire), à travers le territoire national (Sud, Est, Centre et ouest) , dans les wilaya d'Alger, Biskra ,Annaba ,Tlemcen, Guelma, Bechar, Constantine, Ghardaïa, Batna et El-Oued.

Les ateliers de formation, regroupant plus de quarante participants, avaient pour but à la fois de renforcer les capacités des agents d'application des lois et de vulgariser les normes internationales et régionales en matière de droits de l'Homme, afin de mieux les conjuguer avec les nouvelles dispositions de la révision constitutionnelle (mars 2016) et la révision du code de procédures pénales .

Les travaux de ces ateliers ont porté essentiellement sur : Les normes internationales et régionales en matière de droits de l'Homme relatives à l'enquête préliminaire ; Les règles de traitements des femmes (Règles de Bangkok) et mineurs (Règles de Pékin) détenus ; Les règles de Nelson Mandela sur le traitement des détenus ; Les peines

alternatives à l'incarcération.

Les participants à ces ateliers, ont pu faire part de leurs avis, orientation et échanges d'expériences sur l'application de ces différentes normes au niveau des différentes structures représentées.

Ces ateliers ont également permis aux participants de travailler en commun dans un cadre convivial et académique à travers les différents exercices et jeux de rôles qui leur étaient proposés par les formateurs.

Suite à l'engouement suscité par cette session de formations, à travers le territoire national et regroupant les représentants des différentes institutions chargées de l'application des lois, la Commission Nationale, en partenariat avec PRI, envisage d'organiser, une autre session de formation, portant sur des thématiques telles que : La lutte contre l'extrémisme dans le milieu carcéral ; La lutte contre la récidive ; Les règles et normes internationales et régionales en matière de traitement des personnes vulnérable en détention.

Les futures sessions de formation, prévues pour l'année 2017, seront destinées aux agents d'applications des lois, aux avocats et aux OSC. ♦

« Le respect des droits de l'Homme par les agents d'application de la loi, outre, qu'il s'agisse d'un impératif légal et éthique, renforce l'efficacité de leurs fonctions. Ils doivent faire preuve de comportement exemplaire et doivent prendre toutes les mesures pour respecter, protéger et réaliser les droits de l'Homme.

La confiance entre les agents d'applications des lois et le justiciable repose avant tout sur le respect des droits de l'Homme et la dignité humaine »

Mr. Abdelouahab Merdjana, Secrétaire Général de la CNCPPDH

La CNDHL des Comores était saisie pour apporter son assistance à une mineure, privée de ses droits d'héritage



Dans le cadre de ses missions relatives à la protection des droits de l'Homme, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) des Comores était saisie pour apporter son assistance à une mineure, privée de ses droits d'héritage. La victime a été représentée par sa mère.

Il s'agit ici d'une affaire très délicate, qui a duré 10 ans de poursuite judiciaire. En effet, suite au décès de son père, Mademoiselle XYZ a été déclarée seule héritière par Jugement N°134/06 du 17/07/2006 du Tribunal de Première Instance de Moroni.

En dépit de cette décision, sa famille paternelle dont ses deux oncles et sa tante, s'est opposée à ce jugement. A cet effet, la représentante de la victime a saisi la Cour d'Appel des Comores pour non jouissance des biens de sa fille. Cet héritage était composé d'une villa de trois parcelles de terrain de 670 m² et également un boutre. Suite à la tenue de l'audience, la Cour d'Appel des Comores a statué et confirmé par Arrêt N°52/07 du 27/06/2007, le Jugement N° 134/06 du 17/07/2006, déclarant comme seule héritière Mademoiselle XYZ.

Malgré cela, les auteurs ont manifesté un refus d'exécution de justice. Mais, la requérante n'a cessé de réclamer les droits de sa fille relatifs à la succession de son père à laquelle, a été injustement privée de jouir en paix.

Ainsi, après sept ans d'occupation illégale des biens de la victime, le Procureur Général a ordonné sur réquisition N°15/75/PG du 18/02/2015, le déguerpissement des auteurs, ainsi que tout occupant des

biens de Mademoiselle XYZ.

C'est alors que le 22/08/2015, les auteurs ont adressé une requête à la Cour Suprême leur demandant de casser l'Arrêt N°52/07 du 27/06/2007 et renvoyer l'affaire à telle juridiction du fond qu'il conviendra de désigner, pour y être jugée conformément à la loi.

Suite à cette réaction manifestée par ses concurrents, Mademoiselle XYZ et sa mère ont saisi la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) le 25/08/2015, pour solliciter son assistance à cette affaire.

Dans cette phase d'investigation, la CNDHL à travers son Rapporteur Général, a saisi de son côté le Président de la section judiciaire de la Cour Suprême le 26/08/2015. Cette saisine a permis à la CNDHL de faire un suivi rigoureux de ce dossier, en orientant et en assistant la requérante sur toutes les étapes des procédures à entamer conformément aux textes en vigueur.

L'implication de la CNDHL a conduit à la section judiciaire de la Cour suprême d'étudier avec vigilance le dossier en question.

C'est ainsi qu'elle a déclaré les demandeurs forclos en les condamnant aux dépens, par Arrêt N°001 du 28 janvier 2016, lequel Arrêt a été rendu public le 27 avril 2016 en faveur de Mademoiselle XYZ. ♦

Journée internationale des droits de l'Homme : la CNDH célèbre l'événement à Kara



Après Kpalimé (Région des Plateaux) en 2013, Sokodé (Région Centrale) en 2014, Dapaong (Région des Savanes) en 2015, c'était au tour de Kara (Région de la Kara) en 2016, d'accueillir, conformément à l'agenda défini par la Commission les manifestations commémoratives de la journée internationale des droits de l'homme célébrée le 10 décembre de chaque année.

Au menu, trois panels de discussions sur les thèmes : « Missions de la CNDH », « Aperçu sur les mécanismes de défense des droits de l'homme au Togo » et « contribution des Organisations de la Société Civile (OSC) à la défense des droits de l'homme ».

Les travaux se sont déroulés au Centre Communautaire des Affaires Sociales de Kara. La rencontre a réuni une soixantaine de participants impliqués dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

Faisant sienne la proclamation suivante contenue le préambule de l'acte constitutif de l'UNESCO « Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix », la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a entrepris depuis 2013 de faire de l'éducation aux droits de l'homme son principal cheval de bataille.

Ainsi, la date du 10 décembre qui revêt une double signification c'est-à-dire, proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 par l'Assemblée Générale des Nations Unies et Journée Internationale des droits de l'homme, donne l'occasion à l'INDH togolaise d'échanger avec les acteurs des droits de l'homme sur les acquis enregistrés et les défis à relever au terme de chaque année d'exercice.

Aussi, la célébration du 10 décembre 2016 donne-t-elle libre court à l'expression des acteurs clés, la CNDH et les OSC de planter le décor à travers trois (03) communications sur les missions classiques de la CNDH auxquelles vient s'ajouter désormais la mission de prévention de la torture, mais aussi sur la « **Contribution des OSC à la défense des droits de l'homme** », sans passer sous si-

lence « les mécanismes de défense des droits de l'homme au Togo »

L'honneur est revenu au juge AYIM Palamwé, Président de la Sous-commission Prévention de la Torture à la CNDH, représentant le Président de l'Institution d'entretenir l'auditoire sur les missions de promotion et de protection des droits de l'homme et de prévention de la torture.

Dans son intervention, l'orateur a précisé que les missions de la CNDH se

trouvent renforcées avec le mécanisme de prévention de la torture désormais arimé à l'institution. Il a ajouté que la promotion consiste à l'éducation aux droits de l'homme alors que la protection se fait par la médiation après saisine ou autosaisine d'office de la CNDH.

Le juge AYIM a particulièrement insisté sur la mission de prévention qui, selon lui, permettra de mieux défendre les droits des personnes privées de liberté. M. ALIKIZANG Koffi, Chef de la Division Promotion des Droits de l'Homme a, lui, pour le compte du 2^{ème} panel, décrit brièvement les mécanismes de défense des droits de l'homme : mécanismes juridictionnel et non juridictionnel. Exemples à l'appui, il a défini le rôle que doit jouer chaque acteur afin que l'Etat de droit tant recherché s'édifie et se consolide chaque jour un peu plus, appelant tous à un véritable changement de mentalité au sens positif du terme.

Intervenant sur la « **Contribution des OSC à la défense des droits de l'homme** », le Coordonnateur Régional de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) de la Kara a mis l'accent sur le mode opératoire des OSC, à savoir la dénonciation qu'il juge efficace. M. MALOU Essobiyou a pris soin de mentionner les méthodes qu'elles utilisent tels que le lobbying, le plaidoyer, sans oublier la vulgarisation des droits de l'homme dans leur ensemble. Le monitoring des manifestations publiques et des lieux de détention fait partie intégrante de la mission des OSC, a-t-il mentionné.

Il y a lieu de préciser qu'au terme des travaux, le représentant du préfet de la Kozah s'est réjoui de la pertinence des thèmes développés et des échanges jugés fructueux. M. YORAMA Mazamasso s'est en outre félicité des résultats positifs obtenus par la CNDH nonobstant les multiples défis auxquels elle se trouve confrontée.

Il y a lieu de signaler que dans le cadre des activités commémoratives de cette journée, des émissions radiophoniques sur diverses thématiques des droits de l'homme sont organisées dans chaque antenne régionale. Des visites inopinées dans les lieux de détention ou de garde à vue ont été également effectuées à Kara. ♦

Réalisations: de la CNDH du Burkina Faso pour l'année 2016

La réussite majeure de la CNDH au cours de 2016a été l'adoption le 24 mars 2016 de la loi N°001-2016/AN portant réforme de la Commission. Cette nouvelle loi a introduit des innovations telles que la réduction du nombre des Commissaires à onze (11) et leur permanence, la définition des critères d'éligibilité des Commissaires, l'institution d'un double niveau de désignation des Commissaires, la prise en compte du genre dans la composition tant de la Commission que du Bureau, la responsabilité des membres du Bureau vis-à-vis des autres membres, la reconnaissance de pouvoirs étendus en matière de traitement des plaintes, l'obligation de coopérer avec la Commission.

En juin 2016, avec l'appui de l'Institut Danois des Droits de l'Homme, la loi a fait l'objet d'un atelier de présentation aux différents acteurs de promotion et de protection des droits humains issus de ministères, institutions publiques, organisations de la société civile. La loi sera mise en œuvre très prochainement à travers l'installation du Comité de sélection des nouveaux membres de la Commission et l'adoption du décret portant organisation et fonctionnement de l'institution.

Au titre des activités, la Commission a effectué des sorties terrain de lutte contre les violations des droits humains. Il s'agit d'une mission d'information sur les groupes d'auto-défense et de cinq (05) visites des lieux de privation de liberté.

La mission d'information sur les groupes d'auto-défense a permis à la Commission d'interpeler les autorités, les acteurs de la société civile sur les cas de violation des droits humains résultant de l'action de ces groupes.

Par ailleurs, les membres de ces groupes ont été

interpellés sur les cas de violations des droits humains dont ils sont auteurs et sensibilisés sur le caractère impératif du respect de la législation et des droits humains. Les visites des lieux de privation de liberté ont concerné quatre (04) régions du pays.

Ces visites qui se sont focalisées sur les prisons (civiles et militaires), les cellules de garde à vue des commissariats de police et de brigades de gendarmerie et un établissement pénitencier agricole ont été l'occasion pour la Commission, d'une part, de prévenir la torture et les pratiques assimilées et, d'autre part, de formuler des recommandations pour l'amélioration des conditions carcérales. D'autres visites des lieux de privation de liberté ont eu lieu du 04 au 09 décembre 2016. Ces visites ont concerné les prisons et les cellules de garde à vue des commissariats de police et des brigades de gendarmerie de la région des Hauts-Bassins (Bobo-Dioulasso).

Le premier trimestre de 2017 sera consacré à poursuite du processus de désignation et d'installation des nouveaux Commissionnaires, le renforcement des capacités des nouveaux Commissaires (techniques de surveillance des lieux de privation de liberté et sur le rôle et la portée des institutions nationales des droits de l'Homme (INDH), la rédaction et la publication du rapport annuel sur la situation des droits humains au Burkina Faso. ♦

Feedback: Please Talk to Us

Retour d'information: parle - nous

Network of African National Human Rights Institutions

2nd Floor, CVS Plaza, Lenana Road

P.O Box 74359-00200 Nairobi-Kenya.

Telephone: +254 (020) 2717908/928/2712664

Fax: +254 (020) 8041422

Réseau des Institutions Nationales Aricaines des Droits de l'homme

2è Étage , CVS Plaza, Rue Lenana

B.P 74359-00200 Nairobi-Kenya.

Téléphone: +254 (020) 2717908/928/2712664

Fax: +254 (020) 8041422

Email: info@nanhri.org

Twitter: <https://twitter.com/NANHRI40>

Facebook: www.facebook.com/NANHRI

Website: www.nanhri.org